



Ordre des Experts Comptables
Région de Toulouse

Fabrice ADROVER
Expert-Comptable

Stéphane RIVIERE
Associé

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

SARL LODS MENUISERIE

78 avenue de la Libération
33380 BIGANOS

RIVIERE & ASSOCIÉS

Expert-Comptable

35, Chemin des Sept Deniers

31200 TOULOUSE

Tél. 05.34.40.75.40 Fax. 05.61.13.45.87

Courriel : expertise.comptable@cabinetriviere.com

Sommaire

Attestation de l'Expert comptable	3
1. Comptes annuels	4
Bilan actif	5
Bilan passif	6
Bilan détaillé	7
Compte de résultat	11
Compte de résultat (suite)	12
Compte de résultat détaillé	13
Annexe des comptes annuels	16
Règles et méthodes comptables	17
Notes sur le bilan	19
Notes sur le compte de résultat	24
2. Liasse fiscale	25
2065 - Impôt sur les sociétés	26
2065 Bis - Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065	28
2050 - Bilan Actif	29
2051 - Bilan Passif avant répartition	30
2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste	31
2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)	32
2054 - Immobilisations	33
2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables	34
2055 - Amortissements	35
2056 - Provisions inscrites au bilan	36
2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	37
2058A - Détermination du résultat fiscal	38
2058B - Déficit, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles	39
2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers	40
2059A - Détermination des plus ou moins values	41
2059B - Affectation des plus values à court terme et des plus values de fusion o...	42
2059C - Suivi des moins-values à long terme	43
2059D - Affectation des plus values à long terme	44
2059E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice	45
2059F - Composition du capital social	46
2059G - Filiales et participations	47

Attestation de l'Expert comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL LODS MENUISERIE relatifs à l'exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 47 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	403 460
Chiffre d'affaires	1 023 527
Résultat net comptable (Bénéfice)	422

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à TOULOUSE

Le 10/03/2025



Fabrice ADROVER
Expert-comptable

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Comptes annuels

RIVIERE & ASSOCIÉS
Expert-Comptable

 Bilan actif

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net 30/09/2024	Net 30/09/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 131	2 115	16	606
Autres immobilisations corporelles	67 155	53 091	14 064	19 926
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 050		5 050	5 050
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	74 336	55 206	19 130	25 582
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	94 467		94 467	158 283
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	97 275		97 275	72 033
Avances et acomptes versés sur commandes	6 533		6 533	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	90 016	8 052	81 964	52 335
Autres créances	47 598		47 598	22 716
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	22		22	22
Disponibilités	51 611		51 611	37 628
Charges constatées d'avance (3)	4 859		4 859	5 864
TOTAL ACTIF CIRCULANT	392 382	8 052	384 330	348 882
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	466 718	63 258	403 460	374 464
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

 Bilan passif

	30/09/2024	30/09/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 767	-21 425
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	422	19 658
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 155	3 733
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	36 413	62 998
Emprunts et dettes financières diverses (3)	29	51
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	125 449	177 820
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160 356	100 423
Dettes fiscales et sociales	32 807	24 025
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	39 250	5 414
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	394 304	370 731
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	403 460	374 464
(1) Dont à plus d'un an (a)	13 253	62 839
(1) Dont à moins d'un an (a)	255 602	130 072
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	542	160
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

 Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/24	Net au 30/09/23
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	2 130,85	2 115,17	15,68	605,70
215400 - MATERIEL OUTILLAGE	2 130,85		2 130,85	2 130,85
281540 - AMORT MATERIEL TECHNIQUE		2 115,17	-2 115,17	-1 525,15
Autres immobilisations corporelles	67 155,40	53 091,10	14 064,30	19 926,41
218100 - INSTAL.GALES, AGENCT, AMENAGT.	21 502,03		21 502,03	21 502,03
218200 - MATERIEL DE TRANSPORT	31 855,79		31 855,79	31 855,79
218300 - MATERIEL DE BUREAU	13 797,58		13 797,58	13 797,58
281810 - AMORTIS. INSTAL. GALES, AGENCT.		20 330,36	-20 330,36	-18 816,35
281820 - AMORTISSEMENT MATERIEL DE TR		19 873,91	-19 873,91	-16 206,73
281830 - AMORTIS. MATER.BUREAU ET INFO		12 886,83	-12 886,83	-12 205,91
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 050,00		5 050,00	5 050,00
275000 - DG QUELLE ENERGIE	250,00		250,00	250,00
275100 - DG SCI DU PIN & SCI LE JARDINE	2 300,00		2 300,00	2 300,00
275110 - DG LOCAL MIOS	2 150,00		2 150,00	2 150,00
275200 - DG DEVIS PLUS	350,00		350,00	350,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	74 336,25	55 206,27	19 129,98	25 582,11
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens	94 467,28		94 467,28	158 283,41
335100 - TRAVAUX EN COURS	94 467,28		94 467,28	158 283,41
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	97 275,42		97 275,42	72 033,36
370000 - STOCKS DE MARCHANDISES	97 275,42		97 275,42	72 033,36
Créances				
Clients et comptes rattachés	90 015,66	8 052,00	81 963,66	52 335,32
411000 - CLIENTS	81 963,39		81 963,39	52 335,05
416000 - CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	8 052,27		8 052,27	8 052,27
491000 - PROV CREANCES DOUTEUSES		8 052,00	-8 052,00	-8 052,00
Fournisseurs débiteurs	23 504,00		23 504,00	1 748,14
401000 - FOURNISSEURS	425,63		425,63	233,40
409800 - FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR	23 078,37		23 078,37	1 514,74
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	21 751,52		21 751,52	18 624,94
445660 - TVA DEDUCTIBLE S/AUT.BIENS ET S	1 576,36		1 576,36	119,30
445690 - TVA DEDUCTIBLE AUTOLIQUEE	132,00		132,00	
445711 - TVA COLLECTEE 10%	1 331,19		1 331,19	5 354,13
445712 - TVA COLLECTEE 5.5%	2 032,56		2 032,56	3 738,61

 Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/24	Net au 30/09/23
445800 - REGULARISATION DE TVA COLLECT				242,55
445801 - REGULARISATION DE TVA DEDUCTI	1 222,42		1 222,42	
445830 - REMBOURSEMENT TVA DEMANDEE	13 407,00		13 407,00	9 047,00
445860 - TVA SUR FACTURES NON PARVENU				123,35
445870 - TVA SUR FACTURES A ETABLIR	2 049,99		2 049,99	
Autres créances	2 342,64		2 342,64	2 342,64
467110 - FRAIS CB SMCARTE 022493	2 342,64		2 342,64	2 342,64
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 533,40		6 533,40	
409100 - ACOMPTE FOURNISSEUR	6 533,40		6 533,40	
Valeurs mobilières de placement	22,00		22,00	22,00
508100 - PARTS CREDIT MUTUEL	22,00		22,00	22,00
Disponibilités	51 610,96		51 610,96	37 628,32
512100 - CREDIT MUTUEL	641,71		641,71	21,91
512200 - SOCIETE GENERALE	50 969,25		50 969,25	37 606,41
Charges constatées d'avance	4 858,81		4 858,81	5 863,79
486000 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 858,81		4 858,81	5 863,79
TOTAL ACTIF CIRCULANT	392 381,69	8 052,00	384 329,69	348 881,92
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	466 717,94	63 258,27	403 459,67	374 464,03

 Bilan détaillé

	Net au 30/09/24	Net au 30/09/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	10 000,00	5 000,00
101300 - CAPITAL SOUSCRIT-APPELE, VERSE	10 000,00	5 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500,00	500,00
106100 - RESERVES LEGALES	500,00	500,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 766,62	-21 424,53
119000 - REPORT A NOUVEAU (DEFICIT)	-1 766,62	-21 424,53
Résultat de l'exercice	422,04	19 657,91
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 155,42	3 733,38
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	35 870,55	62 838,79
164200 - PRET BANQUE COURTOIS 07/2024		4 479,40
164210 - PRET PGE 90 000 € XXX138	35 870,55	58 359,39
Découverts et concours bancaires	541,98	159,50
518100 - BANQUE - INTERETS COURUS A PAYER	541,98	159,50
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	36 412,53	62 998,29
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	28,67	51,17
455100 - ASSOCIES C/C M. MORIN	17,55	17,55
455200 - ASSOCIES C/C M. GUILLAUMOT	11,12	33,62
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	125 449,44	177 820,04
419100 - CLIENTS ACOMPTES 5,5%	97 644,04	81 628,46
419110 - CLIENTS ACOMPTES 10%	18 335,76	72 923,30
419120 - CLIENTS ACOMPTES 20%	9 469,64	23 268,28
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160 356,06	100 422,84
401000 - FOURNISSEURS	139 869,73	98 010,60
408100 - FACTURES NON PARVENUES	20 486,33	2 412,24
Personnel		
Organismes sociaux	20 988,48	21 504,14
431000 - URSSAF	3 437,00	3 316,00
437200 - CAISSE RETRAITE ET PREVOYANCE	1 047,27	4 874,58
437500 - CAISSE CONGES PAYES	2 507,21	2 549,76
438600 - CHARGES SOCIALES A PAYER	13 997,00	10 763,80
Etat, Impôts sur les bénéfices	181,00	610,00
444000 - ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICES	181,00	610,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	10 143,39	439,13
445510 - TVA A DECAISSER	3 020,00	
445710 - TVA COLLECTEE 20%	794,83	233,97
445790 - TVA COLLECTUE AUTOLIQUEE	132,00	
445800 - REGULARISATION DE TVA COLLECTEE	2 501,07	
445801 - REGULARISATION DE TVA DEDUCTIBLE		205,16
445860 - TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	3 695,49	

 Bilan détaillé

	Net au 30/09/24	Net au 30/09/23
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	1 494,21	1 471,54
442100 - IMPOTS ET TAXES RECOUVRABLES SUR D	34,00	15,00
448600 - CHARGES FISCALES A PAYER	1 460,21	1 456,54
Dettes fiscales et sociales	32 807,08	24 024,81
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	39 250,47	5 413,50
411000 - CLIENTS	5 354,28	5 354,28
419800 - AVOIR A ETABLIR	33 836,97	
467100 - D/ AVANCES ET REMBOURSEMENTS SAL.	59,22	59,22
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	394 304,25	370 730,65
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	403 459,67	374 464,03

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	30/09/2024	30/09/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 023 527		1 023 527	892 081
Chiffre d'affaires net	1 023 527		1 023 527	892 081
Production stockée			-63 816	43 283
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			5 566	3 879
Autres produits			109	19
Total produits d'exploitation (I)			965 385	939 262
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			590 003	556 672
Variations de stock			-25 242	-37 052
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			167 172	143 737
Impôts, taxes et versements assimilés			9 590	11 956
Salaires et traitements			143 001	169 056
Charges sociales			72 057	65 373
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 452	7 370
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			21	14
Total charges d'exploitation (II)			963 054	917 126
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 332	22 135
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			71	78
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			71	78
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			943	646
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			943	646
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-872	-568
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			1 459	21 567

 Compte de résultat (suite)

	30/09/2024	30/09/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	856	1 300
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	856	1 300
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-856	-1 300
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	181	610
Total des produits (I+III+V+VII)	965 457	939 340
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	965 035	919 682
BENEFICE OU PERTE	422	19 658
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier	1 281	937
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	203	475
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Compte de résultat détaillé

	du 01/10/23 au 30/09/24 12 mois	%	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	1 023 526,71	100,00	892 080,70	100,00	131 446,01	14,73
704000 - TRAVAUX 20%	186 890,58	18,26	105 427,67	11,82	81 462,91	77,27
704100 - TRAVAUX 10%	244 730,70	23,91	264 255,72	29,62	-19 525,02	-7,39
704200 - TRAVAUX 5.5%	591 905,43	57,83	522 397,31	58,56	69 508,12	13,31
Production stockée	-63 816,13	-6,23	43 283,41	4,85	-107 099,54	-247,44
713350 - VAR DES TX EN COURS	-63 816,13	-6,23	43 283,41	4,85	-107 099,54	-247,44
Autres produits	5 674,91	0,55	3 897,78	0,44	1 777,13	45,59
758000 - PRODUITS DIVERS GESTION COURA	109,37	0,01	18,96		90,41	476,85
791000 - TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOI	5 565,54	0,54	3 878,82	0,43	1 686,72	43,49
Total	965 385,49	94,32	939 261,89	105,29	26 123,60	2,78
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	590 002,76	57,64	556 672,40	62,40	33 330,36	5,99
607000 - ACHATS MARCHANDISES	590 002,76	57,64	556 672,40	62,40	33 330,36	5,99
Variation de stock (m/ses)	-25 242,06	-2,47	-37 052,12	-4,15	11 810,06	-31,87
603700 - VARIATION DE STOCKS DE MARCHA	-25 242,06	-2,47	-37 052,12	-4,15	11 810,06	-31,87
Autres achats & charges externes	167 172,03	16,33	143 737,34	16,11	23 434,69	16,30
604100 - SOUS-TRAITANTS	2 026,56	0,20	2 760,23	0,31	-733,67	-26,58
605300 - FOURNITURES CHANTIERS	26 042,78	2,54	20 345,56	2,28	5 697,22	28,00
606110 - FOURNITURES ELECTRICITE	867,61	0,08	779,74	0,09	87,87	11,27
606130 - FOURNITURES GAZ			105,58	0,01	-105,58	-100,00
606140 - FOURNITURES CARBURANT	14 919,86	1,46	14 157,23	1,59	762,63	5,39
606300 - ACHATS DE PETIT EQUIPEMENT	1 293,16	0,13	1 103,69	0,12	189,47	17,17
606400 - ACHATS FOURNITURES ADMINISTR	1 050,19	0,10	2 414,57	0,27	-1 364,38	-56,51
606810 - VETEMENTS DE TRAVAIL	96,00	0,01	642,00	0,07	-546,00	-85,05
612500 - LOCATION COPIEUR	1 281,09	0,13	937,20	0,11	343,89	36,69
613000 - LOCATIONS	263,66	0,03	197,37	0,02	66,29	33,59
613210 - LOYER LOCAL - SCI DU PIN	18 112,40	1,77	16 555,18	1,86	1 557,22	9,41
613220 - LOCAL MIOS SCI MATIS	17 899,32	1,75	16 503,45	1,85	1 395,87	8,46
613500 - LOCATION PEUGEOT 208 COMMERC			2 516,00	0,28	-2 516,00	-100,00
613510 - ABONNEMENT LOGICIEL ELCIA	4 169,12	0,41	3 653,03	0,41	516,09	14,13
613520 - LOCATION PEUGEOT BOXER	5 333,64	0,52	5 333,64	0,60		
614000 - CHARGES LOCATIVES	1 915,12	0,19	1 580,80	0,18	334,32	21,15
615500 - ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIERS	1 043,81	0,10	1 064,00	0,12	-20,19	-1,90
615520 - ENTRETIEN DU MATERIEL DE TRAN	8 744,82	0,85	10 197,02	1,14	-1 452,20	-14,24
615600 - MAINTENANCE	2 406,54	0,24	1 946,80	0,22	459,74	23,62
616000 - ASSURANCES MULTIRISQUE (MAAF	3 688,04	0,36	3 514,13	0,39	173,91	4,95
616110 - ASSURANCES AERAS	7 895,52	0,77	7 789,10	0,87	106,42	1,37
616120 - AASSURANCE HOMME CLE	1 801,08	0,18	1 280,76	0,14	520,32	40,63
616130 - PROTECTION JURIDIQUE DES PROF	172,20	0,02	172,20	0,02		
616150 - MICRO FLOTTE CLC EURODOMMAG	1 056,77	0,10	1 011,18	0,11	45,59	4,51
616300 - ASSURANCE MATERIEL DE TRANSP	153,48	0,01	153,48	0,02		
616600 - ASSURANCE EMPRUNT	379,08	0,04	379,08	0,04		
618300 - COTISATIONS ET QUALIFICATION	275,00	0,03	775,50	0,09	-500,50	-64,54
621000 - PERSONNEL INTERIMAIRE	8 671,95	0,85	1 569,28	0,18	7 102,67	452,61
622200 - CONTACT TELEPHONE	5 263,00	0,51	2 740,49	0,31	2 522,51	92,05
622210 - COMMISSIONS APORTEUR AFFAIR	4 300,00	0,42	358,00	0,04	3 942,00	NS
622600 - HONORAIRES COMPTABLES	4 662,00	0,46	4 446,00	0,50	216,00	4,86
622610 - HONORAIRES SOCIAL	1 425,50	0,14	1 887,00	0,21	-461,50	-24,46
622620 - HONORAIRES JURIDIQUES	380,00	0,04	615,00	0,07	-235,00	-38,21
622680 - AUTRES HONORAIRES	2 500,00	0,24			2 500,00	
622700 - FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	46,01		107,63	0,01	-61,62	-57,25
622800 - FRAIS GESTION ADOBE	296,52	0,03	374,80	0,04	-78,28	-20,89
623100 - ANNONCES ET INSERTIONS			86,01	0,01	-86,01	-100,00
623200 - PUB FACEBOOK			40,95		-40,95	-100,00
623400 - CADEAUX DONS	373,03	0,04	158,66	0,02	214,37	135,11
623800 - DIVERS (POURBOIRES, DONS COUR	628,00	0,06	86,00	0,01	542,00	630,23
624100 - TRANSPORTS SUR ACHATS	155,49	0,02	381,45	0,04	-225,96	-59,24

Compte de résultat détaillé

	du 01/10/23 au 30/09/24 12 mois	%	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
625000 - FRAIS DEPLACEMENTS SALARIES	256,95	0,03	85,65	0,01	171,30	200,00
625100 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	409,93	0,04	640,25	0,07	-230,32	-35,97
625700 - FRAIS DE RESTAURATION	7 428,51	0,73	5 330,86	0,60	2 097,65	39,35
626000 - FRAIS POSTAUX	111,60	0,01	52,05	0,01	59,55	114,41
626100 - FRAIS OVH	66,74	0,01	65,15	0,01	1,59	2,44
626120 - SFR	1 456,59	0,14	1 597,59	0,18	-141,00	-8,83
626130 - FRAIS INTERNET / GOOGLE			157,90	0,02	-157,90	-100,00
627800 - PRESTATIONS DE SERVICES BANCA	2 455,87	0,24	2 267,18	0,25	188,69	8,32
628800 - FRAIS DECHETS COBAS	3 397,49	0,33	2 820,92	0,32	576,57	20,44
Total	731 932,73	71,51	663 357,62	74,36	68 575,11	10,34
MARGE SUR M/SES & MAT	233 452,76	22,81	275 904,27	30,93	-42 451,51	-15,39
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	9 589,73	0,94	11 955,68	1,34	-2 365,95	-19,79
631200 - TAXE D'APPRENTISSAGE	683,13	0,07	795,90	0,09	-112,77	-14,17
633300 - FORMATION CONTINUE (ORGANISM	1 272,85	0,12	1 484,03	0,17	-211,18	-14,23
633310 - CFP FORMATION GERANTS	229,00	0,02	217,00	0,02	12,00	5,53
635110 - CFE	1 434,75	0,14	1 508,75	0,17	-74,00	-4,90
637800 - CSG DEDUCTIBLE M.GUILLAUMOT	2 661,50	0,26	2 330,14	0,26	331,36	14,22
637810 - CSG NON DED M.GUILLAUMOT	1 136,50	0,11	993,86	0,11	142,64	14,35
637820 - CSG DEDUCTIBLE M.MORIN	1 523,00	0,15	3 243,00	0,36	-1 720,00	-53,04
637830 - CSG NON DED M.MORIN	649,00	0,06	1 383,00	0,16	-734,00	-53,07
Salaires et Traitements	143 000,85	13,97	169 056,35	18,95	-26 055,50	-15,41
641100 - REMUNERATION DU PERSONNEL	89 093,74	8,70	104 032,36	11,66	-14 938,62	-14,36
641150 - REMUNERATION M.GUILLAUMOT	23 627,69	2,31	25 152,76	2,82	-1 525,07	-6,06
641151 - REMUNERATION M.MORIN	24 455,85	2,39	29 786,72	3,34	-5 330,87	-17,90
641700 - INDEMNITES DIVERSES IMPOSABLE	966,82	0,09	967,66	0,11	-0,84	-0,09
641710 - INDEMNITES DIVERSES EXONEREE	4 856,75	0,47	9 116,85	1,02	-4 260,10	-46,73
Charges sociales	72 057,37	7,04	65 373,49	7,33	6 683,88	10,22
645100 - URSSAF	18 170,55	1,78	19 552,08	2,19	-1 381,53	-7,07
645200 - CAISSE RETRAITE ET PREVOYANCE	4 621,90	0,45	4 917,60	0,55	-295,70	-6,01
645500 - CAISSE C. P	17 842,47	1,74	20 855,16	2,34	-3 012,69	-14,45
645800 - SSI URSSAF M. MORIN	16 562,35	1,62	10 751,00	1,21	5 811,35	54,05
645810 - SSI URSSAF M. GUILLAUMOT	8 361,00	0,82	4 167,96	0,47	4 193,04	100,60
646810 - MADELIN ENTORIA M.GUILLAUMOT	1 361,30	0,13	791,64	0,09	569,66	71,96
646820 - MADELIN ENTORIA M.MORIN	972,53	0,10	490,26	0,05	482,27	98,37
646830 - MADELIN ALPTIS M.GUILLAUMOT	1 213,04	0,12	1 098,54	0,12	114,50	10,42
646840 - MADELIN ALPTIS M.MORIN	2 673,48	0,26	2 415,32	0,27	258,16	10,69
647000 - MEDECINE DU TRAVAIL	278,75	0,03	333,93	0,04	-55,18	-16,52
Amortissements et provisions	6 452,13	0,63	7 369,74	0,83	-917,61	-12,45
681120 - DOT. AMORT. S/IMMOBIL. CORPORE	6 452,13	0,63	7 369,74	0,83	-917,61	-12,45
Autres charges	20,94		13,52		7,42	54,88
658000 - CHARGES DIVERSES GESTION COU	20,94		13,52		7,42	54,88
Total	231 121,02	22,58	253 768,78	28,45	-22 647,76	-8,92
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 331,74	0,23	22 135,49	2,48	-19 803,75	-89,47
Produits financiers	71,09	0,01	77,99	0,01	-6,90	-8,85
765000 - ESCOMPTES OBTENUS	71,09	0,01	77,99	0,01	-6,90	-8,85
Charges financières	943,47	0,09	646,03	0,07	297,44	46,04
661100 - INTERETS PRET PGE 90 000 EUROS	273,96	0,03	401,75	0,05	-127,79	-31,81
661160 - INTERETS SUR PRET BC 07/2024	140,37	0,01	244,28	0,03	-103,91	-42,54
661600 - INTERETS BANCAIRES	529,14	0,05			529,14	
Résultat financier	-872,38	-0,09	-568,04	-0,06	-304,34	53,58

Compte de résultat détaillé

	du 01/10/23 au 30/09/24 12 mois	%	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
RESULTAT COURANT	1 459,36	0,14	21 567,45	2,42	-20 108,09	-93,23
Charges exceptionnelles	856,32	0,08	1 299,54	0,15	-443,22	-34,11
671200 - AMENDES ET PENALITES	604,00	0,06	825,00	0,09	-221,00	-26,79
671800 - AUTRES CHARGES EXCEPT. DE GES	49,49				49,49	
672580 - CHARGES SUR EXERCICE ANTERIE	202,83	0,02	474,54	0,05	-271,71	-57,26
Résultat exceptionnel	-856,32	-0,08	-1 299,54	-0,15	443,22	-34,11
Impôts sur les bénéfices	181,00	0,02	610,00	0,07	-429,00	-70,33
695000 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	181,00	0,02	610,00	0,07	-429,00	-70,33
RESULTAT DE L'EXERCICE	422,04	0,04	19 657,91	2,20	-19 235,87	-97,85

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Annexe des comptes annuels

RIVIERE & ASSOCIÉS
Expert-Comptable

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL LODS MENUISERIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2024, dont le total est de 403 460 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 422 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/01/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 131			2 131
- Installations générales, agencements aménagements divers	21 502			21 502
- Matériel de transport	31 856			31 856
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 798			13 798
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	69 286			69 286
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 050			5 050
Immobilisations financières	5 050			5 050
ACTIF IMMOBILISE	74 336			74 336

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 525	590		2 115
- Installations générales, agencements aménagements divers	18 816	1 514		20 330
- Matériel de transport	16 207	3 667		19 874
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 206	681		12 887
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	48 754	6 452		55 206
ACTIF IMMOBILISE	48 754	6 452		55 206

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 147 523 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 050		5 050
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	90 016	90 016	
Autres	47 598	47 598	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 859	4 859	
Total	147 523	142 473	5 050
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR	23 078
Total	23 078

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	10,00
Titres émis pendant l'exercice	500	10,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 268 855 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	542	542		
- à plus de 1 an à l'origine	35 871	22 618	13 253	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160 356	160 356		
Dettes fiscales et sociales	32 807	32 807		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	39 279	39 279		
Produits constatés d'avance				
Total	268 855	255 602	13 253	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	26 968			
(**) Dont envers les associés	29			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 28 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	20 486
BANQUE - INTERETS COURUS A PAYER	542
CHARGES SOCIALES A PAYER	13 997
CHARGES FISCALES A PAYER	1 460
AVOIR A ETABLIR	33 837
Total	70 322

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	4 858		
Total	4 858		

 Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2024
Travaux 20%	186 891
Travaux 10%	244 731
Travaux 5.5%	591 904
TOTAL	1 023 527

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Liasse fiscale

RIVIERE & ASSOCIÉS
Expert-Comptable

2065 - Impôt sur les sociétés

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2024	
Exercice ouvert le	01/10/2023	et clos le	30/09/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case				☒	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social :		
SARL LODS MENUISERIE					
SIRET			8 0 7 9 2 0 1 7 8 0 0 0 1 7		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
78 avenue de la Libération					
33380 BIGANOS					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées Travaux de menuiserie bois et PVC					
Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
		Bénéfice imposable à 15 %		0	
		1 207		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %	
				PV à long terme imposables à 0% PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐					
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies ☐ Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐					
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐					
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐ Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.					
H COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité					
Nom et coordonnées ECF ☐ Viseur conventionné ☐ Visa : CGA ☐					
- du prestataire :					
- du comptable : SELARL CABINET GERARD RIVIERE ET ASSOCIES					
35 chemin des Sept Deniers 31200 TOULOUSE Tél. 05.34.40.75.40					
- du conseil :					
- du CGA ou du viseur conventionné :					
- N° d'agrément :					

2065 - Impôt sur les sociétés**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS****N° 2065-SD
2024****G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4**

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case ☐

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

2065 Bis - Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065		N° 2065 bis-SD 2024	
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS					
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même a		Payées par un établissement chargé du service des titres b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		(c)			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)			
Montant des distributions		(e)			
autres que celles visées en (a),		(f)			
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		(g)			
		(h)			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		(i)			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)			
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCs - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1		2	3	4	5 6 7 8
GUILLAUMOT FRANÇOIS 17, rue des Chênes 33380 BIGANOS		250	2023	3 650	
GUILLAUMOT FRANÇOIS 17, rue des Chênes 33380 BIGANOS		500	2024	19 977	
MORIN SEBASTIEN 16, rue des Vallons 33380 MIOS		250	2023	4 588	
MORIN SEBASTIEN 16, rue des Vallons 33380 MIOS		500	2024	19 868	
K DIVERS					
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)					
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
RÉMUNÉRATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MVLТ imposées		à 0 %		à 15 %	
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				à 19 %	
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice					
MVLТ réalisée au cours de l'exercice					
MVLТ restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS					
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice					
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice					

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL LODS MENUISERIE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 78 avenue de la Libération 33380 BIGANOS Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 0 7 9 2 0 1 7 8 0 0 0 1 7 Néant ☐ *

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement * AB		AC		
	Frais de développement * CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG		
	Fonds commercial (I) AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	Terrains AN		AO		
	Constructions AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	2 130	AS	2 115 15	
	Autres immobilisations corporelles AT	67 155	AU	53 091 14 064	
	Immobilisations en cours AV		AW		
	Avances et acomptes AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
	Autres participations CU		CV		
	Créances rattachées à des participations BB		BC		
	Autres titres immobilisés BD		BE		
Prêts BF		BG			
Autres immobilisations financières* BH	5 050	BI	5 050		
TOTAL (II) BJ		74 336	BK	55 206 19 129	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM	
		En cours de production de biens BN	94 467	BO	94 467
		En cours de production de services BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR		BS	
		Marchandises BT	97 275	BU	97 275
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	6 533	BW	6 533
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	90 015	BY	8 052 81 963
		Autres créances (3) BZ	47 598	CA	47 598
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	22	CE
	Disponibilités CF	51 610	CG	51 610	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	4 858	CI	4 858
TOTAL (III) CJ		392 381	CK	8 052 384 329	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Ecart de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		466 717	IA	63 258 403 459	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL LODS MENUISERIE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	500		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(1 766)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	422		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)			DL	9 155
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	36 412		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	28		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	125 449		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	160 356		
	Dettes fiscales et sociales	DY	32 807		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA	39 250		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC	394 304	
Ecarts de conversion passif*			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	403 459	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	255 601			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	541			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL LODS MENUISERIE Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
		FA	FB	FC			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG	1 023 526	FH	FI	1 023 526	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 023 526	FK	FL	1 023 526	
	Production stockée*				FM	(63 816)	
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	5 565	
	Autres produits (1) (11)				FQ	109	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	965 385	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	590 002	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(25 242)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	167 172	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	9 589	
	Salaires et traitements*				FY	143 000	
	Charges sociales (10)				FZ	72 057	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS) - dotations aux provisions* }				GA	6 452
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	
	Autres charges (12)				GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	20
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GF	963 053
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GG	2 331	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GL	71	
	Différences positives de change				GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GN		
Total des produits financiers (V)					GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GP	71	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GQ		
	Différences négatives de change				GR	943	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GS		
Total des charges financières (VI)					GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GU	943	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GV	(872)	
					GW	1 459	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise SARL LODS MENUISERIE		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	856
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	856
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(856)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	181
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	965 456
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	965 034
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	422
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	1 281
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	202
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 565
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	31 143
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		24 923
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 6 220 obligatoires A9 24 923 Dont cotisations facultatives Madelin A7 6 220 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	604		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	49		
Charges sur exercice antérieur	203		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
Autres charges d'exploitation	Charges antérieures	Produits antérieurs	
	202		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL LODS MENUISERIE** Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		M2		KP		KR
			M3		KS	2 130	KT
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV	21 502	KW	KX
				KY	31 855	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	13 797	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL	LM	
	TOTAL III	LN	69 286	LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T
		Autres participations	8U		8V		8W
Autres titres immobilisés		IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières		IT	5 050	IU		IV	
TOTAL IV		LQ	5 050	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	74 336	OH		OJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				1		2		3	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D0		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
	Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH		MI
			IT		MJ		MK	2 130	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU		MM		MN	21 502	MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	31 855	MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	13 797	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III	IV		NG		NH	69 286	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		M7		OW
		Autres participations	IO		OX		OY		OZ
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	5 050	2G	
TOTAL IV		I3		NJ		NK	5 050	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK		OL	74 336	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2024
DGFIP N° 2054 bisFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/09/2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL LODS MENUISERIE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2055 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL LODS MENUISERIE		Néant ☐ *	
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises
Frais d'établissement et de développement	CY	EL	EM
Fonds commercial	RE	RF	RI
Autres immobilisations incorporelles	PE	PF	PG
TOTAL I	RK	RM	RN
Terrains	PI	PJ	PK
Constructions	PM	PN	PO
Sur sol propre	PR	PS	PT
Sur sol d'autrui	PV	PW	PX
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PZ	QA	QB
Installations techniques, matériel et outillage industriels	QD	QE	QF
Autres	QH	QI	QJ
Inst. générales, agencements, aménagements divers	QL	QM	QN
Matériel de transport	QP	QR	QS
Matériel de bureau et informatique, mobilier	QU	QV	QW
Emballages récupérables et divers	QX	QY	QZ
TOTAL II	48 754	6 452	55 206
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	0N	0P	0Q
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
Immobilités amortissables	DOTATIONS		REPRISES
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	
Frais établissements	M9	N1	N3
Fonds commercial	RP	RQ	RS
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6
TOTAL I	RW	RX	RZ
Terrains	Q2	Q3	Q5
Constructions	Q9	R1	R2
Sur sol propre	R7	R8	R9
Sur sol d'autrui	S5	S6	S7
Inst. gales, agenc. et am. des const.	T3	T4	T5
Inst. techniques mat. et outillage	U1	U2	U3
Inst. gales, agenc. am. divers	U8	U9	V1
Matériel de transport	V6	V7	V8
Mat. bureau et inform. mobilier	W4	W5	W6
Emballages récup. et divers	X2	X3	X4
TOTAL II	X2	X3	X4
Frais d'acquisition de titres de participation	NL		NM
TOTAL III	NP	NQ	NR
Total général (I+II+III)	NW	NS	NT
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	NS	NT
Total général non ventilé (NW-NY)	NZ		
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9
Primes de remboursement des obligations			SP
			Z8
			SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2056 - Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL LODS MENUISERIE					Néant ☐ *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A		
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation						
sur immobilisations						
- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
- corporelles	6E	6F	6G	6H		
- titres mis en équivalence	02	03	04	05		
- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08	09		
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	8 052	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	8 052	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	8 052	
Dont dotations et reprises						
- d'exploitation		UE	UF			
- financières		UG	UH			
- exceptionnelles		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	5 050	UV		UW	5 050				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	8 052		8 052						
	Autres créances clients	UX	81 963		81 963						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constatée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	21 751		21 751					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
	Divers	VP									
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	25 846		25 846						
	Charges constatées d'avance	VS	4 858		4 858						
TOTAUX		VT	147 522	VU	142 472	VV	5 050				
RENOUVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y									
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z									
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	541		541					
		à plus d'1 an à l'origine	VH	35 870		22 617		13 253			
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A									
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	160 356		160 356						
	Personnel et comptes rattachés	8C									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	20 988		20 988						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	181		181					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	10 143		10 143					
		Obligations cautionnées	VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 494		1 494						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J										
Groupe et associés (2)	VI	28		28							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	39 250		39 250							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZI										
Produits constatés d'avance	8L										
TOTAUX		VY	268 854	VZ	255 601		13 253				
RENOUVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		28				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	26 968	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Cegid Group

2058A - Détermination du résultat fiscal

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) 9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL DGFIP N° 2058-A 2024

Désignation de l'entreprise : SARL LODS MENUISERIE Néant ☐ Exercice N, clos le : 30/09/2024

I. RÉINTÉGRATIONS BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)	WA	422
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	
Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	
(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	
Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
Amendes et pénalités	WJ	604
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)	XY	
Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	181
Moins-values nettes à long terme		
- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		
- imposées au taux de 0 %		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		
- Plus-values nettes à court terme		
- Plus-values soumises au régime des fusions		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	
Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage	YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage	Y3	
TOTAL I	WR	1 207
Plus-values nettes à long terme		
- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		
- imposées au taux de 0 %		
- imposées au taux de 19 %		
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		
- imputées sur les déficits antérieurs		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		
Régime des sociétés mères et des filiales *		
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)	2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.		
Majoration d'amortissement*		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	K9	
Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	
Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	L5	
Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV	
Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	
Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)	PA	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	
Bassin d'emploi à redynamiser (44 quaterdecies)	IF	
Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC	
Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies E)	YI	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)	YA	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)	YB	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)	YC	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)	YD	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies E)	YH	
Crédance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage	Y2	
TOTAL II	XH	
bénéfice (I moins II)	XI	1 207
déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	1 207
	XO	

2058B - Déficits, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL LODS MENUISERIE		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL LODS MENUISERIE		Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(21 424)
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	19 657
	Prélèvements sur les réserves	0E	
	TOTAL I	0F	(1 766)
	AFFECTATIONS		
	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB
		- Autres réserves	ZD
	Dividendes		ZE
	Autres répartitions		ZF
	Report à nouveau		ZG (1 766)
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH (1 766)
RENSEIGNEMENTS DIVERS			
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	
	Engagements de crédit-bail immobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	Sous-traitance		YT 28 069
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	XQ 47 693
	Personnel extérieur à l'entreprise		YU 8 671
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS 16 373
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV 2 500
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	ST 63 864
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ 167 172
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW 1 434
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	9Z 8 154
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX 9 589
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée		YY 94 406
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ 144 537
	Montant brut des salaires *		0B 90 061
DIVERS	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		0S
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK %
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP	
	Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévue par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies	RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	
	Plus-values à 15%	JK	
	Plus-values à 19%	JM	
	Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	
	Plus-values à 15%	JN	
Plus-values à 19%	JP		
Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		
N° SIRET de la société mère du groupe	JJ		

Cegid Group

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

2059A - Détermination des plus ou moins values

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL LODS MENUISERIE						Néant ☒
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩					
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪					
		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059B - Affectation des plus values à court terme et des plus values de fusion ou d'a

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2059C - Suivi des moins-values à long terme

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL LODS MENUISERIE

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MC
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Cegid Group

2059D - Affectation des plus values à long terme

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL LODS MENUISERIE		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés				
		- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2059E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) **16** **DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE** DGFiP N° 2059-E 2024

Désignation de l'entreprise : SARL LODS MENUISERIE Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/10/2023 et clos le : 30/09/2024 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	4
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 023 526
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	5 565
TOTAL 1	OX	1 029 091

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	109
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	109

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	636 298
Variation négative des stocks	OQ	38 574
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	73 816
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	20
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	748 710

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	280 491
-----------------------------	------------------------------------	-----------	----------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF) **SA** **280 491**

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE **EV** **X**

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 029 091
Effectifs au sens de la CVAE	EY	4
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	

Période de référence **GY** **0** **1** **/** **1** **0** **/** **2** **0** **2** **3** **GZ** **3** **0** **/** **0** **9** **/** **2** **0** **2** **4**

Date de cessation **HR** **/** **/** **/**

2059F - Composition du capital social

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2024

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 30/09/2024

N° SIRET 8 0 7 9 2 0 1 7 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL LODS MENUISERIE

ADRESSE (voie) 78 avenue de la Libération

CODE POSTAL 33380

VILLE BIGANOS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom de famille	GUILLAUMOT	Prénom(s)	FRANCOIS
Nom d'usage		% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	500
Naissance : Date	23011962	N° Département	74	Commune	PASSY
Pays	FRANCE				
Adresse : N°	17	Voie	rue des Chênes		
Code Postal	33380	Commune	BIGANOS	Pays	FRANCE

Titre (2)	M	Nom de famille	MORIN	Prénom(s)	SEBASTIEN
Nom d'usage		% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	500
Naissance : Date	25071980	N° Département	33	Commune	BORDEAUX
Pays	FRANCE				
Adresse : N°	16	Voie	rue des Vallons		
Code Postal	33380	Commune	MIOS	Pays	FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

2059G - Filiales et participations

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1
1(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2024

N° SIRET 8 0 7 9 2 0 1 7 8 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL LODS MENUISERIE

ADRESSE (voie) 78 avenue de la Libération

CODE POSTAL 33380

VILLE BIGANOS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032